



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
du programme de législature 2014-2017 et du plan financier

(Du 21 mai 2014)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances chargée de l'examen du programme de législature 2014-2017 et du plan financier.

La commission a siégé le 13 mai 2014 pour l'adoption du présent rapport dans la composition suivante:

Président: M. Olivier Haussener
Vice-président
et rapporteur: M. Fabien Fivaz
Membres: M. Damien Humbert-Droz
M^{me} Corine Bolay Mercier (*en remplacement de Martine Docourt Ducommun*)
M. Laurent Schmid
M. Philippe Haeberli
M^{me} Johanne Lebel Calame
M. Andreas Jurt (*excusé*)
M. Cédric Dupraz
M. Baptiste Hurni
M. Alexandre Houlmann (*excusé*)
M. Jean-Charles Legrix
M. Hughes Chantraine
M. Loïc Frey (*en remplacement de Alexandre Willener*)
M. François Konrad

En accord avec la nouvelle OGC, la commission des finances a invité à ses travaux un représentant du groupe Vert'libéral, afin que celui-ci soit intégré aux réflexions en cours.

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le mercredi 13 mai 2014 pour traiter le programme de législature et plan financier. Elle s'est principalement concentrée sur ce dernier aspect, estimant que le programme relevait de politique générale plutôt que financière. Les sous-commissions de la COFI et de la COGES ont été conviées à des séances pour discuter des feuilles de route détaillées de chaque département.

2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

Le Conseil d'Etat a souhaité rappeler en préambule que le plan financier n'est pas un document précis, mais donne les grandes lignes en lien avec les objectifs politiques que s'est fixé le gouvernement. Les chiffres sont donc vraisemblables, mais le degré de précision n'est pas maximal. Un certain nombre de projets et de d'orientations n'ont également pas été pris en compte actuellement; c'est par exemple le cas du projet de mobilité. Les questions conjoncturelles n'ont pas été prises en compte; les prévisions sont trop peu précises à moyen et long terme.

Les objectifs financiers du gouvernement sont de remplir les contraintes de la nouvelle loi sur les finances (LFinEC) à l'horizon 2020, avec une enveloppe d'investissements de 80 à 100 millions de francs par année. Pour y parvenir, le gouvernement estime que des efforts importants devront encore être consentis dans des domaines qui ne sont pas évoqués directement dans le programme. Ces éléments constituent le *programme additionnel* de 95 millions de francs évoqués dans le plan financier. Ils correspondent à des économies supplémentaires d'environ 30 millions de francs par année de 2015 à 2017. Il s'agit ici également pour le Conseil d'Etat de ne pas relâcher l'effort de rigueur budgétaire, même si les résultats devaient être positifs. L'objectif d'une augmentation contrôlée des charges (+0,5% par année) est très ambitieux, il demandera de grands efforts de la part du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

La question de la RPT et des risques qu'elle pose ont été discutés. Le Conseil d'Etat a choisi le scénario le plus favorable: celui qui a été proposé par le Conseil fédéral, mais qui pourrait être largement modifié par les chambres. Il s'agit d'une diminution progressive, sur 20 ans, de la part «cas de rigueur» de 100 millions de francs, soit 5 millions de francs par année, plus 6 millions de réduction au titre de la compensation des ressources dès 2016.

Le poste de lutte contre les abus regroupe autant des mesures au niveau de l'aide sociale et du marché du travail qu'au niveau de la fiscalité, en particulier avec la disparition du secret bancaire et des mesures ciblées, le canton espère récupérer environ 10 millions de francs de revenus fiscaux non déclarés.

Les chiffres en lien avec l'action sociale sont ceux qui ont été fournis au Grand Conseil dans le cadre du rapport sur l'harmonisation de la facture sociale (13.050). Un rapport sur la stratégie d'intégration professionnelle devrait être présenté au Grand Conseil au début de 2015.

4. CONCLUSIONS

La commission renonce à émettre une recommandation de vote.

Le présent rapport a été adopté, sans opposition, par voie électronique.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 21 mai 2014

Au nom de la commission des finances:

Le président,
O. HAUSSENER

Le rapporteur,
F. FIVAZ